

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 **፭** 01 64 58 81 58 Monteloup.mairie@wanadoo.fr http://www.courson-monteloup.fr



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE TRENTE JUIN DEUX MILLE DIX SEPT

L'An Deux mille Dix Sept et le vendredi trente juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ** Alain, Maire

Messieurs CHAINTREUIL Daniel, GAUTIER René, GIARD Jean-Claude, KHOURY Alain, MORLET Thomas et Mesdames BOUQUETY Isabelle, LOPEZ Anabelle, MONNERAT Cathy, PLESEL-LION Peggy.

Absents excusés :

Monsieur DOS SANTOS Carlos donne pouvoir à Madame BOUQUETY Isabelle Monsieur MENDEZ Joseph donne pouvoir à Madame Anabelle LOPEZ Monsieur LABEAUT Gilles donne pouvoir à Monsieur René GAUTIER Madame PAILLANCE Chantal donne pouvoir à Monsieur ARTORÉ Alain

Monsieur KHOURY Alain est nommé secrétaire de séance..

OBIET:

- Elections sénatoriales,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande d'ajouter une question à l'ordre du jour :

Rythmes scolaires

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à ajouter cette question.



(91680)

☎ 01 64 58 90 01 **፭** 01 64 58 81 58 Monteloup.mairie@wanadoo.fr http://www.courson-monteloup.fr



Désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs Election des délégués

Le 24 septembre prochain les électeurs élieront les sénateurs. Les électeurs sont élus au sein du

Pour courson Monteloup, trois délégués et trois suppléants doivent être élus.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil A) composition du bureau électoral municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de:

Monsieur GAUTIER René Monsieur GIARD Jean-Claude Madame LOPEZ Anabelle Monsieur MORLET Thomas, La présidence est assurée par le Maire, Monsieur Alain ARTORÉ

B) Election des délégués Les candidatures enregistrées : Monsieur Alain ARTORÉ Madame BOUQUETY Isabelle Madame MONNERAT Cathy

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletin: 14 Bulletins blancs ou nuls: 0

Suffrages exprimés:14

Majorité absolue :8

Ont obtenu:

Monsieur ARTORÉ Alain : 14 voix Madame BOUQUETY Isabelle 14 voix Madame MONNERAT Cathy: 14 voix





(91680)

■ 01 64 58 90 01 ■ 01 64 58 81 58 Monteloup.mairie@wanadoo.fr http://www.courson-monteloup.fr



Désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs Election des suppléants

A) composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Monsieur GAUTIER René Monsieur ARTORÉ Alain Madame PLESEL LION Peggy Monsieur MORLET Thomas, La présidence est assurée par le Maire Alain ARTORÉ.

B) Election des délégués Les candidatures enregistrées : Monsieur MORLET Thomas Madame LION PLESEL Peggy Madame LOPEZ Anabelle

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletin: 14
Bulletins blancs ou nuls: 0
Suffrages exprimés: 14
Majorité absolue: 8

Ont obtenu:

Monsieur MORLET Thomas : 14 voix Madame LION PLESEL Peggy : 14 voix Madame LOPEZ Anabelle : 14 voix





(91680)

2 01 64 58 90 01 ≥ 01 64 58 81 58 Monteloup.mairie@wanadoo.fr http://www.courson-monteloup.fr



RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire explique que suite au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, il a sollicité auprès des Services du Directeur Académique de l'Education Nationale, une adaptation à l'organisation de la semaine scolaire, savoir une semaine de 4 jours, lundi, mardi, jeudi et vendredi, avec les horaires suivants : 8h30/11h30 et 13h30/16h30, eu égard à l'intérêt de l'enfant, au nombre contraint de locaux et à l'organisation périscolaire.

Le Conseil d'école réuni le vendredi 30 juin 2017, approuve cette modalité d'organisation scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2017-2018.

Pour cela le règlement intérieur des services périscolaires ainsi que les tarifs vont être modifiés par rapport à ce qui a été présenté le 23 mai dernier en conseil municipal.

Nouveau tarifs:

	TARIF 2017-2018
Restaurant scolaire	2017 2010
Repas	3,98 €
Repas exceptionnel (non commandé)	4,38 €
Garderie	
Goûter	1,50€
garderie matin et soir le quart d'heure	0,50€
Départ après 19h00 ou 13h30 (mercredi) /fraction par 5 minutes	5,00€
PAI	
Présence	2,00€
Etude Surveillée	
Par trimestre, payable d'avance	50,00€

Le règlement intérieur va être modifié après la mise en place du logiciel BL-Enfance. Il sera distribué aux parents le $1^{\rm er}$ septembre lors de la réunion de présentation du logiciel.

Fin de séance 21h30